

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE
SECRETARIAT GENERAL**

**REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE UN BUT UNE FOI**

**PROGRAMME MONDIAL
POUR L'AGRICULTURE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE
(GAFSP)**

**PROJET DE RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE
ET NUTRITIONNELLE AU MALI**

**Requête du Mali pour un financement supplémentaire
de son Programme national d'investissement agricole**

TABLE DES MATIERES

	Pages
Page de garde, Table des matières, Liste des abréviations	i-iii
PREMIÈRE PARTIE : RÉSUMÉ DE LA STRATÉGIE GLOBALE POUR L'AGRICULTURE ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET PLAN D'INVESTISSEMENT CORRESPONDANT	1
1.1 Objectifs, indicateurs et résultats obtenus.....	1
1.2 Principaux aspects du cadre de l'action publique	3
1.3 Composantes prévues pour atteindre les objectifs.....	4
1.4 Niveau et répartition des dépenses prévues pour mettre en œuvre les composantes	5
1.5 Sources de financement et déficit à combler.....	6
1.6 Processus d'élaboration de la stratégie et du plan d'investissement	6
1.7 Modalités et capacités d'exécution.....	7
DEUXIÈME PARTIE : PROPOSITION SPÉCIFIQUE DE FINANCEMENT AU TITRE DU GAFSP	9
2.1 Objectifs spécifiques et résultats visés.....	9
2.2 Activités à financer.....	12
2.3 Modalités d'exécution.....	17
2.4 Montant du financement requis	18
2.5 Organe de surveillance privilégié et équipe gouvernementale.....	19
2.6 Echancier de l'aide proposée.....	20
2.7 Nature et gestion des risques	21
2.8 Consultation avec les acteurs et partenaires de développement au niveau national.....	22
2.9 Conclusion.....	22
<u>ANNEXES</u>.....	24
1. Coûts détaillés du Projet par source de financement et par composante	
2. Cadre logique du projet	
3. Indicateurs de développement et de performance	
4. Contribution du secteur à l'économie	

LISTE DES ABREVIATIONS

ABN	Autorité du Bassin du Niger
AEDD	Agence pour l'Environnement et le Développement Durable
APD	Avant-projet Détaillé
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BID	Banque Islamique de Développement
BIDC	Banque d'investissement et de Développement de la CEDEAO
BM	Banque Mondiale
BNDA	Banque Nationale de Développement Agricole
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité Inter État de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
FAD	Fonds Africain de Développement
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FKADEA	Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe
F/OPEP	Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole
FS	Fonds Saoudien
IER	Institut d'Économie Rurale
LOA	Loi d'Orientation Agricole
NEPAD	Nouveau Partenariat en Afrique pour le Développement
ODRS	Office Développement Rural de Sélingué
OHVN	Office de la Haute Vallée du Niger
OPIB	Office du Périmètre Irrigué de Baguineda
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ORM	Office Riz Mopti
ORS	Office Riz Ségou
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PIB	Produit Intérieur Brut
PNIP	Programme National d'Irrigation de Proximité
PNIP-SA	Programme National d'Investissement Prioritaire du Secteur Agricole
PNISA	Programme National d'Investissement du Secteur Agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRED	Plan pour la Relance Durable du Mali
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
MSU	Université d'État du Michigan
UE	Union Européenne
USAID	Agence des États Unis d'Amérique pour le Développement International

Première Partie : Résumé de la stratégie globale pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et plan d'investissement correspondant

1.1 Objectifs, indicateurs et résultats obtenus

Aperçu du contexte national et du secteur rural.

1.1.1 Pays sahélien enclavé au cœur de l'Afrique de l'ouest, le Mali couvre une superficie de 1.241.238 km² et comptait au recensement général de la population de 2009, une population de 14.528.662 habitants, avec un taux de croissance annuel de 3,6%. 77% de la population est rurale et 46% a moins de 15 ans. La population enregistre une légère prédominance des femmes (51%). L'économie repose pour l'essentiel sur le secteur rural dont les activités sont-elles mêmes fortement influencées par les aléas climatiques. Le secteur primaire a contribué en moyenne pour 39% au PIB (2006-2010). La croissance économique avec un taux de 5,8% en 2010, est principalement soutenue par les sous-secteurs de l'agriculture vivrière et de l'élevage, ainsi que les sous-secteurs des bâtiments et du commerce. En termes nominal, le secteur primaire a enregistré en moyenne une croissance réelle positive de 10,3% sur la période 2006-2010. Dans la structure du PIB du secteur primaire sur la même période, les céréales sèches (mils, sorgho, maïs, fonio) ont contribué en moyenne pour 43%, suivies par l'élevage 23%, le riz 13% et le coton 3%.

1.1.2 L'amélioration de la croissance n'a pas empêché l'incidence de la pauvreté de demeurer encore élevée. La proportion de la population malienne vivant en dessous du seuil de pauvreté de 1,25 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA) est de 50,4% en 2011. L'indice de la pauvreté était de 43,6% en 2010, avec un taux de pauvreté de 22,1%, un écart de pauvreté de 5,3 et une gravité de la pauvreté estimée à 1,9. L'extrême pauvreté (incapacité de répondre aux besoins nutritionnels de base) concerne 22% de la population en 2010. Le milieu rural qui représente 77% de la population contribue pour 81% à l'incidence de la pauvreté. L'analyse de l'incidence de la pauvreté par groupe socio-économique montre que ce sont les agriculteurs qui sont les plus pauvres avec un taux de pauvreté de 57%. Ainsi, la pauvreté reste de façon structurelle un phénomène essentiellement rural. Aussi, toute politique de réduction de la pauvreté en faveur des agriculteurs est bénéfique pour l'ensemble du pays. Il est à noter que 27% des enfants de moins de 5 ans souffrent de la malnutrition chronique dont 92% se trouvent dans les zones sud du pays ciblées pour la présente proposition de projet. La malnutrition aiguë atteindra 8,9% des enfants de moins de 5 ans en 2013 dont 86% en zone sud du pays. L'insuffisance pondérale à la naissance touche 18,9% des enfants, 28% des enfants de moins de 5 ans ont un retard de croissance tandis que 72% présentent une anémie. La sous-nutrition persiste chez les femmes, particulièrement en milieu rural. La prévalence de la sous-alimentation concerne 12% de la population.

1.1.3 Le Mali dispose d'un potentiel de production agricole riche et diversifié qui n'est pas suffisamment exploité. Le véritable défi est d'arriver à lever l'essentiel des contraintes, ou tout au moins à les atténuer. Pour ce faire, il faudra s'appuyer sur les leçons tirées de la mise en œuvre des stratégies et politiques antérieures et en cours, en adoptant une approche participative et prospective. Dans ce cadre, le domaine du développement de l'irrigation, en contribuant à affranchir au maximum les productions agricoles des aléas climatiques, revêt une importance capitale dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays.

Documents stratégiques et indicateurs

1.1.4 Depuis la tenue des Etats généraux du monde rural en 1991, le Gouvernement du Mali a élaboré avec le soutien et la collaboration des institutions régionales et sous régionales, les partenaires techniques et financiers (PTF), la profession agricole, la société civile et toutes les parties prenantes, divers cadres de politiques, stratégies et plans d'investissement en vue de favoriser le développement de l'agriculture, assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et lutter contre la pauvreté dans le pays. L'architecture actuelle de la planification du secteur agricole s'articule autour de quatre principaux éléments que sont: i) le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2012-2017 (CSCR) ; ii) la Loi d'orientation agricole (LOA) ; iii) la Politique de développement agricole ; et iv) le Programme national d'investissement du secteur agricole (PNISA) élaboré dans le cadre du Pacte ECOWAP/PDDAA. Le Programme national d'investissement prioritaire du secteur agricole (PNIP-SA) constitue la première déclinaison opérationnelle du PNISA.

1.1.5 **PNISA** : Le PNISA est le Programme national du Mali pour le secteur agricole au sens large, prenant en compte les besoins (fonctionnement et investissement), les acquis, les gaps de financement à rechercher pour l'investissement et le fonctionnement du secteur pour un horizon de 10 ans glissants. Le PNISA, qui intègre sur cet horizon décennal l'ensemble des projets et programmes actuels et futurs du secteur, vise les objectifs suivants : i) augmenter la productivité et de la production dans les secteurs clefs de l'agriculture touchant la vie de la grande majorité des citoyens maliens disposant d'un faible revenu. Cet objectif, qui concernera tous les maillons des filières agricoles depuis la production jusqu'à la consommation finale, mettra un accent particulier sur les activités génératrices de revenus surtout pour les femmes et les jeunes; ii) renforcer les capacités des collectivités décentralisées et des organisations locales de paysans, pour leur permettre de prendre en charge le développement agricole, l'amélioration de la nutrition et la mise en œuvre de programmes sociaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle bien ciblés ; iii) dynamiser la recherche et de l'enseignement agricole en vue de développer de nouvelles technologies et expertises susceptibles d'améliorer les politiques agricoles du Mali tout en permettant de répondre aux défis générés par les changements climatiques ; iv) investir dans la maîtrise de l'eau, y compris, dans les systèmes améliorés d'irrigation et une meilleure gestion des eaux de surface (pluies, eaux de ruissellement, fleuves, etc.) dans les zones non-irriguées pour réduire les grands risques climatiques auxquels sont confrontés les agriculteurs ; v) promouvoir un meilleur environnement des affaires et des infrastructures rurales en vue d'encourager les investissements visant à moderniser l'agriculture, à travers, notamment, la transformation des produits, et le développement du commerce des produits agricoles tant au plan national qu'aux niveaux régionaux et internationaux ; et vi) utiliser rationnellement les ressources naturelles et préserver l'environnement afin d'assurer un développement durable.

1.1.6 **PNIP-SA** : Le Programme national d'investissement prioritaire dans le secteur agricole (PNIP-SA) du Mali, qui correspond à la première phase quinquennale du PNISA constitue sa première déclinaison opérationnelle dans le cadre du plan de passage de l'approche projet à l'approche sectorielle et s'inscrit pleinement dans le cadre du PDDAA, avec tous les principes sous-jacents à l'efficacité de l'aide. Le PNIP-SA a permis de commencer une série d'investissements à partir de 2011 afin de répondre aux défis identifiés dans le cadre du PNISA. Le PNIP-SA vise à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations maliennes conformément aux prescriptions de la LOA et des orientations de la politique agricole de la CEDEAO. Il contribuera ainsi à l'atteinte de la souveraineté alimentaire du pays en vue d'assurer le bien-être des populations, permettant ainsi d'atteindre à l'horizon 2020 l'Objectif 1 des Objectifs du Millénaire. Cet objectif global sera atteint en stimulant la croissance agricole dans cinq chaînes de valeurs prioritaires. A l'horizon 2015, le PNIP-SA vise ainsi à réaliser un taux de croissance de 6 % dans le secteur agricole. Le PNIP-SA a retenu cinq filières prioritaires

d'intervention : le riz, le maïs, le mil/sorgho, le bétail/viande/lait, et la pêche/aquaculture tout en mettant en support, l'accent sur un programme transversal d'éducation nutritionnelle. Ces filières ont été retenues à cause de leur potentiel réel d'expansion, du nombre important de la population pauvre concernée et de leur rôle important pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces filières sont celles qui font l'objet d'un effort particulier de la part du Gouvernement, tout en étant au cœur des programmes mobilisateurs régionaux ECOWAP de la CEDEAO depuis la crise engendrée par la flambée des prix des denrées alimentaires en 2007/2008. Ces filières offrent les meilleures chances d'atteinte des objectifs du PDDAA. Les objectifs spécifiques du PNIP-SA portent sur : i) l'accroissement de la production céréalière (maïs, mil/sorgho, riz) par l'augmentation de la productivité et la modernisation des systèmes de production et de commercialisation ; ii) l'accroissement des productions animales (viande/lait/poisson) par l'exploitation des ressources et l'intensification des systèmes de production pastorales et aquacoles ; iii) l'amélioration des revenus des producteurs par une meilleure valorisation économique des surplus de production ; et iv) l'amélioration de l'état nutritionnel par des actions d'information, d'éducation, et de communication (IEC).

1.1.7 La population cible visée par le PNIP-SA touchera environ cinq millions de producteurs dans les différentes filières retenues. Les résultats attendus en termes de productions additionnelles des différentes filières sont à l'horizon 2015 de 494.594 tonnes de maïs, 407.683 tonnes de mil, 157.780 tonnes de sorgho, 168.262 tonnes de riz paddy, 91.467 tonnes de viande, 362.235.000 litres de lait et 13.322 tonnes de produits de la pêche et de l'aquaculture. Les principaux indicateurs du PNIP-SA sont : (i) le taux d'accroissement de la production céréalière ; (ii) le taux d'accroissement de l'exploitation du cheptel ; (iii) le taux d'accroissement de la production de poisson ; (iv) le taux de réduction de la pauvreté des producteurs ; et (v) le taux d'amélioration de l'état nutritionnel des populations.

1.1.8 **PRED** : La crise politico sécuritaire et institutionnelle survenue en 2012, a eu des conséquences graves sur l'économie malienne dont le relèvement à court terme, suite à l'évolution favorable de la situation globale du pays, est formulé dans le Plan pour la Relance Durable du Mali (PRED) 2013-2014. Le PRED qui comprend des éléments structurants du CSCR 2012-2017 est en cohérence avec la feuille de route de la transition et le plan d'action prioritaire d'urgence 2013-2014 (PAPU). Il constitue un outil de dialogue pour la conférence tenue le 15 mai 2013 à Bruxelles portant sur « Ensemble pour le développement du Mali ». Les appuis ciblés pour le secteur rural dans le PRED portent entre autres sur : (i) la sécurisation du fleuve Niger, (ii) la mise en valeur des immenses potentialités de la zone lacustre dans la Région de Tombouctou, et (iii) le développement de l'irrigation de proximité en faveur des producteurs des localités loin des grands bassins fluviaux (aménagement de bas-fonds, petits barrages et autres retenues collinaires).

1.2 Principaux aspects du cadre de l'action publique

1.2.1 En vue d'atteindre les objectifs de croissance fixés pour l'atteinte des OMD, à travers la valorisation de l'énorme potentiel productif du pays, le Gouvernement du Mali a signé un PACTE ECOWAP/PDDAA pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation d'un Programme prioritaire d'investissement dans le cadre du CSCR et de la LOA. Le PACTE a pour objet d'établir un cadre de partenariat entre le Gouvernement du Mali, l'Union africaine, la CEDEAO, la profession agricole, les collectivités territoriales, les associations et organisations de la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers. Il crée les conditions d'une meilleure coordination des politiques en matière de développement rural.

1.2.2 Sur le plan opérationnel, les principaux aspects du cadre de l'action publique au cours des dernières années, relèvent au niveau global, des progrès dans le domaine des finances

publiques à travers : (i) l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental d'amélioration et de modernisation de la gestion des finances publiques (PAGAM-GFP) ; (ii) le renforcement de la déconcentration, de l'ordonnancement et du contrôle financier et l'amélioration de la fiscalité ; et (iii) l'adoption d'un nouveau code des marchés publics. D'autres avancées portent sur l'amorce du processus de réforme de l'Administration avec la mise en place du Programme de développement institutionnel (PDI). D'importants progrès ont également été réalisés sur le plan de l'aménagement du territoire, notamment en matière de désenclavement des populations et des zones agricoles.

1.2.3 Concernant plus spécifiquement le secteur agricole, les actions entreprises ont permis le renforcement de l'opérationnalisation de la LOA. Dans ce cadre, les textes de lois et décrets promulgués couvrent divers domaines : la mise en place du Conseil supérieur de l'Agriculture, la création du Fonds national d'appui à l'Agriculture, le contrôle de qualité des engrais, des semences d'origine végétales, le statut des exploitations et des exploitants agricoles, ou encore la qualité et la labélisation des produits. En outre des dispositions ont été édictées, relatives aux modalités (i) d'enregistrement et d'immatriculation des exploitations agricoles familiales et des entreprises agricoles ; (ii) de mise en place des interprofessions et des commissions foncières locales et communales ; et (iii) d'organisation de dispositifs spécifiques d'intervention en cas de menace sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En ce qui concerne la filière céréalière, des mesures de soutien à la disponibilité des intrants ont fortement contribué à l'accroissement de la production, notamment dans le cadre de l'Initiative riz, étendue par la suite aux principales cultures pluviales. Le marché intérieur des produits agricoles a positivement bénéficié des actions de facilitation de l'accès des acteurs au crédit ainsi que celles d'amélioration des infrastructures de commercialisation, des systèmes d'information et d'appui-conseil.

1.2.4 Des actions d'accompagnement ont également été prises, conformément aux réformes sous régionales (UEMOA-CEDEAO). Elles portent notamment sur : (i) le renforcement du contrôle budgétaire et la programmation des investissements publics ; (ii) l'adoption de mesures fiscales incitatives dans le cadre de la réforme fiscale de 2005 (adoption d'un nouveau code des investissements pour permettre l'implantation des unités de production (production d'intrants et d'équipements à moindre coût) ; (iii) l'élimination des taxes à l'exportation avec restrictions quantitatives à l'importation/exportation ; (iv) la simplification des droits et taxes à l'exportation, et la libéralisation des prix ; et (v) le respect des mesures édictées pour la réduction des entraves aux échanges sous régionaux avec la réduction des postes de contrôle, la construction des postes de contrôle juxtaposés et la création des corridors.

1.3 Composantes prévues pour atteindre les objectifs

1.3.1 Sur le plan institutionnel, de nombreux défis restent encore à relever, au titre desquels on peut retenir : (i) la poursuite de l'opérationnalisation de la Loi d'orientation agricole ; (ii) la coordination efficiente des investissements et l'amélioration de la gestion des dépenses publiques dans le secteur rural ; (iii) le renforcement des capacités et des compétences des agents et des professionnels du secteur ; et (iv) l'amélioration du cadre institutionnel et des mécanismes d'incitation du secteur privé.

1.3.2 Le PNIP-SA couvre cinq programmes et six filières (maïs, riz, mil/sorgho, bétail viande, lait, pêche/aquaculture) structurés, suivant l'architecture du PNISA, en composantes. Les différentes composantes du PNISA sont : i) **Renforcement des capacités** qui a pour objectif spécifique d'«Assurer le développement institutionnel et le renforcement des capacités de tous les acteurs communautaires, publics et privés afin de leur permettre d'assurer l'ensemble de leurs missions ainsi que de relever les grands défis de développement du secteur agricole» ; ii) **Modernisation des exploitations** avec pour objectif de «Moderniser le monde agricole et rural

par la mobilisation massive d'investissements dans les facteurs fondamentaux de production (foncier, financement, aménagements, équipements) tout en assurant une mise en exploitation durable des terres arables, dans le respect des contraintes environnementales» ; iii) **Production et compétitivité** afin de «Rendre les produits maliens plus compétitifs et leur faire gagner des parts additionnelles sur les marchés intérieurs (nationaux), sous régionaux (Afrique de l'Ouest) et internationaux (hors CEDEAO)» ; iv) **Formation et recherche** en vue de mettre à la disposition du secteur productif agricole les techniques innovantes permettant de satisfaire les objectifs de production, de productivité et de gestion durable de l'environnement, consignés dans la PDA et permettre à l'ensemble des acteurs du secteur d'accéder aux niveaux de compétence requis pour remplir leurs missions de service public (pour les acteurs institutionnels) et pour gérer durablement leurs exploitations agricoles (pour les acteurs privés) ; et v) **Sécurité alimentaire et nutritionnelle** afin d'«Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble des populations du Mali en couvrant 100% des besoins alimentaires et nutritionnelle de la nation à l'horizon 2020».

1.3.3 Le PNIP-SA étant une première étape de mise en œuvre du PNISA, il permet d'harmoniser les interventions (conception, mise en œuvre, suivi-évaluation, etc.) en appliquant les principes de l'approche sectorielle, notamment l'alignement sur les approches nationales. Il permet également de développer la synergie avec les programmes mobilisateurs régionaux de l'ECOWAP.

1.4 Niveau et répartition des dépenses prévues pour mettre en œuvre le PNIP-SA

1.4.1 Le coût du PNIP-SA est évalué à 712 millions¹ US\$, soit environ 358,8 milliards de francs CFA, pour 5 ans (2012-2017). Cela représente un investissement d'un montant de 142,4 millions US\$ à consacrer annuellement au secteur du développement rural, soit environ 71,72 milliards de francs CFA. Le budget du PNIP-SA est présenté ci-dessous par composantes et par programmes/filières du PNIP-SA.

Tableau 1 : Répartition du budget du PNIP-SA par composante (milliers US\$)

Composantes PNIP-SA	Montant (milliers US\$)	%
Renforcement des capacités	85 000	12
Modernisation des exploitations	393 264	55
Production et compétitivité	196 755	28
Recherche et Formation	22 101	3
Sécurité alimentaire	14 880	2
Total	712 000	100%

Tableau 2 : Budget synthétique du PNIP-SA selon les programmes/filières du PNIP-SA (milliers US\$)

Programmes PNIP-SA	Montant (milliers US\$)	%
Programme filière Maïs	90 305	13
Programme filières Mil / Sorgho	51 003	7
Programme filière Riz	214 097	30
Programme filières bétail/viande/lait	168 181	24
Programme filières Pêche et Aquaculture	146 746	21
Programme activités transversales	41 667	6
Total	712 000	100%

¹ Conversion au 17 Août 2010.

1.4.2 Durant la dernière décennie, les ressources allouées au secteur rural ont augmenté, pour passer de 95,1 millions US\$ en 2002, à 99,4 millions US\$ en 2008 et à environ 250 millions US\$ en 2010. La part moyenne des dépenses effectives du secteur agricole dans les dépenses totales entre 2004 et 2010 a été de 13,5 % (cf. annexe 4) soit un taux supérieur à la norme de Maputo. Le budget affecté par l'Etat au secteur Agricole² était de 112,361 milliards de FCFA en 2011 et de 111,759 milliards de FCFA en 2012. Le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers souhaitent conforter cette tendance afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du CSCRP et de la politique agricole nationale et son plan d'investissement.

1.4.3 Ce plan est réaliste, d'une part, en termes de propositions financières compatibles avec la capacité d'absorption et, d'autre part, en termes de charges récurrentes soutenables par le pays. Sur la base de la Loi de finances 2010 du Mali, l'apport annuel du PNIP-SA (142,4 millions US\$) représente 16,95% par rapport au Budget spécial d'investissement 2010 (840,1 millions US\$). Ce pourcentage est considéré comme raisonnablement absorbable par le Mali. Par ailleurs, l'apport annuel du PNIP-SA (142,4 millions US\$) permettra d'avoir un pourcentage des dépenses publiques consacrées au secteur agricole d'environ 17% à partir de 2011. Ceci est proche de l'objectif affiché dans la LOA qui est de pouvoir consacrer 20% du budget au secteur à l'horizon 2022.

1.5 Sources de financement et déficit à combler

L'enveloppe budgétaire du PNIP-SA sur les cinq années s'élève à 712 millions US\$ dont 35% sont à financer par le budget national et les bénéficiaires. Le déficit à combler s'élève à 463 millions US\$, soit 65% du budget total. Ce déficit sera financé sur les ressources extérieures (dons et prêts à rechercher). La répartition est la suivante :

Tableau 3 : Plan de financement synthétique du PNIP-SA (en milliers US\$)

Composantes PNIP-SA	Total	Etat	Bénéficiaires	Déficit à combler
Renforcement des capacités	85 084	17 017	12 763	55 305
Modernisation des exploitations	393 655	78 731	59 048	255 875
Production et compétitivité	196 950	39 390	29 543	128 018
Recherche et formation	22 123	4 425	3 318	14 380
Sécurité alimentaire	14 896	2 979	2 234	9 682
Total	712 707	142 541	106 906	463 260
Pourcentage (%)	100%	20%	15%	65%

1.6 Processus d'élaboration de la stratégie et du plan d'investissement

1.6.1 La démarche d'élaboration du Programme national d'investissement dans le secteur agricole a été faite à travers un processus participatif, progressif et itératif qui a impliqué l'ensemble des parties prenantes (administration, secteur privé, société civile, organisations de producteurs, ONG, partenaires techniques et financiers, etc.). Le processus a démarré en août 2009 avec la tenue de la 2^{ème} réunion du Comité Préparatoire du PNISA créé auprès du Ministre chargé de l'Agriculture par Décret N° 08-610/PM-RM du 9 octobre 2008. Dans ce cadre, un groupe technique et un comité de gestion ont été simultanément mis en place respectivement sous l'égide des Ministères de l'Agriculture par Décision N°09-00087/MA-SG du 7 Mai 2009, et de celui en charge de l'Intégration Africaine par Décision N°003/MMEIA-SG du 07 Mai 2009. Ils ont bénéficié pour les travaux d'analyse, de l'appui d'une équipe de deux consultants

² Au Mali on désigne par secteur Agricole ou secteur primaire le secteur de développement constitué des sous-secteurs agriculture, élevage, pêche, environnement, forêts. Le terme Agricole avec « A » réfère à la Loi d'Orientation Agricole.

en charge de la modélisation avec l'assistance technique de l'IFPRI et le soutien financier de la CEDEAO. Les travaux ont abouti à la préparation du projet de Pacte et de deux types de documents appelés « brochures » et « brèves », faisant une synthèse de la revue et de l'analyse des stratégies de promotion du secteur en fixant les options d'investissements et les besoins financiers. Ces documents ont été validés lors d'un atelier national le 24 septembre 2009 avant d'être présentés à la Table Ronde qui a regroupé les 12 et 13 octobre 2009, l'ensemble des parties prenantes au secteur agricole du pays, de même que les représentants de l'Union Africaine et de la CEDEAO. La Table Ronde a enregistré la signature par le Gouvernement du Mali et ses partenaires, du « Pacte ECOWAP/PDDAA pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi/évaluation du Programme national d'investissement du secteur agricole dans le cadre de la Loi d'orientation agricole et du Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté ».

1.6.2 Le Programme National d'Investissement Prioritaire dans le Secteur Agricole (PNIP-SA) du Mali, a été élaboré en harmonisant sa structure avec l'architecture du PNISA dans la suite du même processus participatif et soumis à la revue externe NEPAD /CEDEAO du 4 au 6 juin 2010. Il a été par la suite relu par le Mali et une équipe d'appui MSU-INSHA, et présenté au Business meeting de Dakar du 14 au 17 juin 2010. A cette rencontre à laquelle ont participé les représentants maliens des signataires du pacte (Etat, société civile, Haut Conseil des Collectivités, secteur privé, organisations professionnelles agricoles et PTF), il a été recommandé que le PNIP du Mali fasse l'objet d'un complément de revue. Pour sa finalisation, le document du PNIP-SA a successivement été soumis : i) le 30/07/2010 au Comité interministériel de suivi du plan de passage à l'Approche Sectorielle- PNISA (créé par décision du Ministre de l'agriculture) ; ii) le 03/08/2010 aux Partenaires signataires du Pacte (y compris les PTF) ; iii) du 15 au 19 septembre 2010 à la mission d'appui /pays de la CEDEAO ; et iv) du 20 au 24 septembre 2010, à l'équipe indépendante CEDAO/NEPAD de revue externe complémentaire pour la prise en charge des recommandations précédemment formulées. Le Business meeting réunissant l'ensemble des acteurs nationaux, des représentants des PTF et de la CEDEAO autour du PNIP-SA s'est tenu les 4 et 5 Novembre 2010 à Bamako. Conformément aux recommandations du Business meeting, le plan post-pacte a ensuite fait l'objet d'une relecture de ses coûts, avec l'appui technique de l'USAID.

1.6.3 Depuis, outre la formulation et la transmission successive de deux requêtes aux appels de propositions du GAFSP (1^{er} et second appels), deux projets importants, couvrant chacun la période 2011-2016, ont été négociés et mis en œuvre par le pays, dans le cadre de son plan d'investissement dans le secteur agricole. Il s'agit de : (i) Projet de Développement de l'Irrigation dans les zones du Bani et à Sélingué (PDI-BS) d'un coût global d'environ 214 millions de dollars, financés par une dizaine de bailleurs de fonds avec la Banque africaine de développement comme chef de fil et comprenant entre autres la BOAD, la BIDC, les fonds et banques arabes et l'Etat du Mali ; (ii) Projet d'Accroissement de la Productivité Agricole au Mali (PAPAM), d'un coût de 80 millions de dollars, conjointement financé par l'IDA, l'UE, le FIDA, le PNUD et l'Etat malien.

1.7 Modalités et capacités d'exécution

1.7.1 **Mise en œuvre** : La mise en œuvre du PNIP-SA par des institutions nationales étatiques et non étatiques pérennes selon des rôles partagés et décrits dans le PACTE du Mali, sont des éléments qui garantissent le bon fonctionnement institutionnel. La coordination de la mise en œuvre et du suivi/évaluation du plan relèvera de la Cellule de planification et de statistique du secteur du développement rural (CPS/SDR) qui œuvrera, en synergie avec les CPS des autres départements impliqués, et sous l'orientation et le pilotage du Ministère de l'agriculture, à l'exécution correcte du plan d'investissement. Le mécanisme de mise en œuvre

des interventions repose sur (i) l'identification/analyse des demandes d'intervention avec les services techniques sur la base des potentialités agro-écologiques ; ii) la sélection des aires d'intervention avec les collectivités territoriales, les bénéficiaires et les partenaires de mise en œuvre ; et iii) la participation de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre, et au suivi-évaluation, à savoir: les bénéficiaires, les services techniques, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, les organisations de la société civile, le secteur privé et les partenaires financiers.

1.7.2 **Suivi** : Le mécanisme de suivi intègrera le dispositif de suivi évaluation de la CPS/SDR, orienté vers les résultats, et soutenu par l'organisation de revues annuelles des Projets et Programmes. Il est basé au plan opérationnel, sur trois approches complémentaires : (i) le suivi ponctuel et systématique de l'ensemble des projets et programmes du secteur (revue des P/P) ; (ii) le monitoring orienté vers les résultats (MENOR) d'un échantillon représentatif de projets et programmes ; et (iii) l'exploitation des résultats d'autres évaluations ponctuelles (évaluations d'impact, missions d'accompagnement des PTF, revue Pays des bailleurs). Au niveau stratégique, le suivi des indicateurs sectoriels est alimenté par (i) l'enquête agricole de conjoncture et le dispositif national SAKSS de la CEDEAO, (ii) les rapports annuels de performance des différents ministères sectoriels (budgets programmes), et (iii) l'organisation annuelle d'une revue sectorielle conjointe entre l'État, la profession Agricole, les PTF et la société civile. La revue sectorielle conjointe est organisée avant la revue nationale du CSCRP et permet de faire annuellement le point de la situation du secteur, d'analyser les perspectives avec l'ensemble des acteurs et de fournir les éléments finaux d'appréciation au Conseil supérieur de l'Agriculture. Compte tenu des capacités plus ou moins limitées des différents acteurs impliqués, les activités de renforcement des capacités et de formation sont prévues au niveau des programmes du PNIP-SA.

1.7.3 Le PNIP-SA étant un plan national, les ressources planifiées et acquises sont insérées dans les Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) de chaque département ministériel concerné afin d'alimenter leur Budget Programme respectif. Cela contribue à l'élaboration de la Loi de finances annuelle. Les organes de la LOA, notamment le Conseil supérieur de l'agriculture, la revue du CSCRP et le Gouvernement à travers le rapport annuel sur la situation économique et sociale du Mali suivent et coordonnent les ressources affectées au secteur. La CPS/SDR et les autres CPS contribuent à l'élaboration des documents de base pour ces organes.

Deuxième Partie : Proposition spécifique de financement au titre du GAFSP : Projet de « Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali »

2.1 Objectifs spécifiques, résultats escomptés et bénéficiaires visés

2.1.1 Présentation et bien fondé du Projet : Le projet proposé au financement du GAFSP s'intitule : « Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali ». Les activités prévues couvrent l'ensemble des éléments du PNISA en ciblant plus particulièrement : i) l'investissement dans la maîtrise de l'eau pour réduire les risques climatiques auxquels sont confrontés les agriculteurs; ii) l'augmentation de la productivité dans les secteurs clefs de l'agriculture en adoptant l'approche chaîne de valeurs; et iii) le renforcement des capacités des collectivités et des organisations locales de producteurs, pour leur permettre de prendre en charge le développement agricole, et pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les liens du projet avec le plan d'investissement s'établissent fondamentalement au travers du Programme filière riz et du Programme d'activités transversales mettant l'accent sur les activités génératrices de revenus et celles d'éducation nutritionnelle des populations. Au niveau de chacun desdits programmes, les cinq composantes du PNIP-SA seront touchées.

2.1.2 Le contenu du projet se rattache à la promotion par l'irrigation de proximité des filières rizicole et horticole constituant deux composantes-clefs pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La stratégie qui sera mise en œuvre pour l'irrigation reposera essentiellement sur la réalisation de petits périmètres irrigués et l'aménagement de bas-fonds dans le cadre de la Stratégie nationale de développement de l'irrigation (SNDI) actualisée en 2009 et du Programme National d'Irrigation de Proximité (PNIP) adopté en 2012. Le PNIP fait partie intégrante du plan national d'investissement prioritaire comme cadre fédérateur de tous les intervenants en matière d'irrigation de proximité. Il vise à l'échéance de 10 ans (2012-2021), l'aménagement de 126.000 ha avec comme but que les populations des zones concernées utilisent le potentiel économique de l'irrigation de proximité pour une augmentation de leurs revenus par une agriculture productive et durable. Au regard des expériences vécues au Mali, les aménagements de petits périmètres et de bas-fonds se sont révélés une pratique hydro-agricole efficiente, offrant des bénéfices tangibles aux populations. L'un des bénéfices collectifs observés est l'accroissement de la production et de la productivité dans un contexte de changement climatique. Par ailleurs, l'opportunité de diversification des cultures constitue une source d'amélioration de la nutrition, ainsi que d'augmentation de revenus pour les groupes les plus pauvres, notamment les femmes à travers les activités de maraîchage. Il existe aussi un bénéfice relatif aux avantages environnementaux résultant de l'effet des petits barrages et/ou retenues, sur l'amélioration du niveau de la nappe phréatique, la régénération de l'écosystème, la protection des sols contre l'érosion. Enfin, ces aménagements de maîtrise de l'eau pour l'agriculture assurent une sécurisation des productions agricoles en les rendant moins dépendantes de la pluviométrie. L'opportunité de création d'emplois surtout pour les femmes et les jeunes en contre saison constitue un autre avantage socio-économique.

2.1.3 Pour ces aménagements, l'expérience a montré que les aspects les moins bien pris en compte concernent la dimension sociale et les questions foncières surtout au niveau des femmes. La principale leçon à tirer est la nécessité d'un appui organisationnel bien structuré, spécialement en relation avec la création des comités de gestion des aménagements hydro-agricoles, qui se doivent d'être véritablement représentatifs des groupes de bénéficiaires. La présence égalitaire d'hommes, de femmes et de jeunes doit être recherchée pour réduire les risques d'exclusion sociale, optimiser les bénéfices du projet et faciliter la gestion des

aménagements d'une manière plus équitable. La tenure foncière devra surmonter les contingences traditionnelles afin de garantir une appropriation foncière des terres aménagées par les femmes et les jeunes.

2.1.4 L'intérêt particulier pour la riziculture et l'horticulture dans la mise en œuvre de ce projet repose sur : i) le potentiel de production de ces cultures, (ii) l'existence d'un potentiel irrigable important et inexploité dans les zones ciblées, (iii) la disponibilité d'études de faisabilité concluantes, et (iv) les leçons tirées des interventions antérieures avec des acquis à valoriser. L'initiative riz, en facilitant l'accès des producteurs aux intrants (semences, engrais) et aux petits équipements, et en renforçant l'encadrement, a donné des résultats probants au niveau de l'accroissement de la production et de la productivité des différents systèmes de production. Les expériences de la mise en œuvre des projets Moyen Bani (PMB) et Périmètre Irrigué de Maninkoura (PAPIM), financés par la BAD, ont montré que l'implication des femmes dans la mise en valeur des aménagements hydroagricoles leur permet de diversifier leurs sources de revenus par des prestations telles que les travaux à façon dans les aménagements.

2.1.5 **Zones d'intervention du projet** : Le projet se localise dans les régions administratives de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou. Dans la région de Koulikoro, les sites ciblés sont constitués de plaines relevant des sphères (i) de l'Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda (OPIB), dénommée zone de Baguinéda, et (ii) de l'Office de la Haute Vallée du Niger (OHVN), subdivisée, au regard des caractéristiques agricoles et sociales des producteurs, en deux zones à savoir la zone de Nyamina, principalement peuplée de Bambaras/Sarakolés et la zone du Mandé, comprenant majoritairement les Malinkés.

2.1.6 La zone de Baguinéda bénéficie d'un périmètre aménagé d'environ 3.000 ha répartis entre 22 villages. Le périmètre irrigué est confronté à de sérieuses difficultés dues à la faiblesse de ses réseaux primaire et secondaire, occasionnant de grandes pertes d'eau et son insuffisance pour l'irrigation, notamment en saison sèche pour le maraîchage principalement pratiqué par les femmes qui actuellement représentent 45% des exploitants agricoles de la zone.

2.1.7 La zone de Nyamina est caractérisée par une faible pluviométrie annuelle variant entre 400 et 800 mm, avec une distribution spatiotemporelle erratique. Cette zone qui s'appuie exclusivement sur l'agriculture pluviale pour son alimentation, a peu bénéficié de projets de développement rural. Elle dispose d'une grande plaine aménageable couvrant une superficie de plus de 3.000 hectares dont environ 1.000 ha seront aménagés dans le cadre de ce projet.

2.1.8 Les populations rurales de la zone du Mandé vivent dans des conditions de pauvreté et d'insécurité alimentaire malgré la présence d'une multitude de plaines et bas-fonds. L'expérience d'aménagement en submersion contrôlée précédemment entreprise dans cette zone, a connu d'énormes difficultés liées à la faiblesse des inondations, due à la variabilité des crues du fleuve. Un potentiel de 1.050 ha aménageables est retenu dans cette zone

2.1.9 Un important volet de diffusion du riz NERICA sera conduit dans les bas-fonds qui seront aménagés dans les régions de Kayes, Sikasso et Ségou. Il s'agira de capitaliser les bons résultats d'une opération antérieure de diffusion du riz NERICA qui a permis d'augmenter significativement la production rizicole dans des zones précédemment dédiées aux cultures sèches. Les sites spécifiques du projet pour la mise en œuvre du volet NERICA seront définis en fonction de leur potentiel de production rizicole et de l'intérêt manifesté par les producteurs, et de l'existence d'organisations paysannes favorables au développement de la culture du riz. Le choix des sites se fera en accord avec les services de vulgarisation et de recherche. Les bénéficiaires des aménagements et de l'appui à la diffusion du riz NERICA pluvial et de bas-

fonds seront prioritairement les femmes (70%). Les bénéficiaires qui sont estimés à environ 27.000 petits exploitants, seront organisés en groupements et associations de producteurs de riz.

2.1.10 Le Gouvernement du Mali souhaite que le projet renforce les activités existantes ou planifiées, visant la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la réduction de la pauvreté dans les différentes zones d'intervention. L'exécution du projet devra également opérationnaliser la mise en œuvre des dispositions de la Loi N° 06-045 du 05 septembre 2006, relative à la facilitation de l'accès des femmes aux terres aménagées en leur assurant les mêmes droits qu'aux hommes.

2.1.11 **Objectifs du projet** : L'objectif sectoriel du projet vise à contribuer à l'allègement de la pauvreté et au renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones particulièrement vulnérables des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou. L'objectif spécifique est d'accroître de façon durable la production et la productivité des filières rizicoles et horticoles, ainsi que les revenus des populations cibles.

2.1.12 **Résultats attendus** : Les résultats escomptés du projet sont : i) l'aménagement hydro-agricole et la mise en valeur de 6.550 ha permettant avec un niveau d'intensification de l'ordre de 150%, une production additionnelle de 29.738 tonnes de riz et de 7.000 tonnes de produits maraîchers (tomate, concombre, choux, oignon, échalote, aubergine, gombo) ; ii) des revenus supplémentaires générés par les producteurs, notamment les femmes et les jeunes, principaux acteurs des périmètres maraîchers dont les produits ont généralement une grande valeur marchande et nutritionnelle ; iii) l'augmentation et la diversification des denrées agricoles pour améliorer le statut nutritionnel des familles, et surtout des enfants et les femmes enceintes et allaitantes ; iv) l'appui aux organisations paysannes pour les rendre plus autonomes et efficaces dans la gestion des filières rizicole et horticole ; v) l'implication du secteur privé dans le développement pour améliorer les conditions de travail des exploitants agricoles, par le biais des centres de prestation de services et des institutions de financement de proximité ; vi) la promotion et le soutien de manière spécifique aux femmes à travers, l'appui à la riziculture et au maraîchage, les actions d'allègement des tâches quotidiennes des femmes avec l'acquisition de moulins à grains, la promotion des activités génératrices de revenus avec l'acquisition de séchoirs d'oignons, d'unités de transformation des produits horticoles et de petits élevages (ovins, caprins, volailles). Les équipements fournis dans ce cadre relèveront de la gestion de comités spécifiques mis en place par les associations féminines bénéficiaires ; vii) l'affectation de parcelles aménagées aux femmes et aux jeunes, afin de leur donner accès à des activités lucratives et des revenus incitatifs, facteurs qui faciliteront leur stabilisation dans les villages ; viii) l'accès facile des produits agricoles aux marchés de consommation par le désenclavement à travers la construction/réhabilitation de pistes rurales ; ix) l'augmentation des capacités de stockage avec la construction de magasins de stockage ; x) l'augmentation des superficies rizicultivables avec la diffusion des variétés de NERICA pluviales et de bas-fonds ; et xi) l'amélioration de la situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans, des femmes enceintes et des femmes allaitantes.

2.1.13 **Bénéficiaires du projet** : Les bénéficiaires directs du projet, évalués à environ 59.750 personnes, sont les agriculteurs et agricultrices des zones cibles, y compris les jeunes et femmes impliqués dans des activités spécifiques. Le nombre total de bénéficiaires directs et indirects est estimé à 811.720 personnes dont 415.612 femmes et 396.108 hommes. Environ 100.000 jeunes bénéficieront du projet. Le projet profitera aussi aux collectivités locales, aux services techniques de proximité, aux ONG et organisations de la société civile, aux entreprises privées, ainsi qu'aux banques et institutions de micro-finance.

2.1.14 **Mécanismes de suivi** : Pour le suivi et la mesure des progrès accomplis par le projet, un mécanisme de suivi-évaluation interne et externe sera mis en place et reposera d'une part sur

l'organe de gestion du Projet, et de l'autre sur le système de suivi-évaluation au sein du Ministère de l'agriculture, notamment à la Cellule de planification et de statistiques du secteur rural (CPS/SDR) en synergie avec les directions techniques concernées. Les supervisions des bailleurs de fonds, la revue à mi-parcours et l'évaluation finale constitueront aussi des outils de suivi évaluation du projet. En termes d'indicateurs, les activités seront évaluées en fonction des indicateurs mentionnés dans le cadre logique du Projet (cf. annexe 2) et qui seront mis à jour avec les résultats de l'enquête pour l'élaboration de la situation de référence. Ces indicateurs alimenteront également les indicateurs du PNIP-SA.

2.2 Activités à financer

2.2.1 Les principales activités qui seront financées par le projet comprennent : i) les aménagements hydro-agricoles et le planage avec la réalisation de 6.550 ha au total de terres irriguées avec maîtrise totale de l'eau pour la riziculture en saison d'hivernage et 50% de ces terres seront utilisées en contre saison pour le riz et les cultures maraîchères ; ii) la réalisation et/ou la réhabilitation de réseaux d'irrigation et de drainage avec le revêtement des canaux primaires et secondaires, et l'amélioration des réseaux tertiaires de certaines parcelles pour économiser l'eau d'irrigation, étendre la capacité d'irrigation et accroître le taux d'utilisation des superficies à 150% ; iii) l'aménagement de 2.250 ha de mares et bas-fonds afin de garantir une bonne production et de meilleurs rendements, particulièrement pour les petits exploitants qui n'ont pas accès à l'irrigation et produisent dans un environnement d'insécurité alimentaire chronique ; et iv) la réalisation de pistes rurales, de points d'eau potable, de centres de santé et d'écoles.

2.2.2 Les intrants agricoles (engrais, semences, produits phytosanitaires, petits matériels agricoles) et les équipements agricoles et de post-récoltes destinés aux opérateurs privés (producteurs et centres de services intégrés privés) seront financés à crédit par les institutions de financement locales spécialisées, avec des conditions acceptables. L'Etat, à travers le projet, se chargera de la mise en liaison des opérateurs privés (producteurs et centres de services intégrés privés) avec les Instituts de micro-finance (IMF) et/ou la Banque nationale de développement Agricole (BNDA). En outre, leur accès aux guichets appropriés du fonds national d'appui à l'Agriculture (FNAA) sera facilité. Les relations du projet avec les structures de crédit seront régies par des conventions d'accord parties indiquant les obligations et devoirs de toutes les parties. Toutefois, compte tenu des enseignements tirés des précédents projets, les différentes propositions d'activités soumises à financement feront au préalable l'objet d'une étude de marché en vue de s'assurer de leur rentabilité économique et devront être validées par le projet.

2.2.3 Le projet sera exécuté à travers les quatre composantes suivantes : i) Composante A : Développement des infrastructures de production et commercialisation, ii) Composante B : Accroissement de la productivité et amélioration de la compétitivité, iii) Composante C : Renforcement des capacités et mesures d'accompagnement, et iv) Composante D : Coordination et Gestion du Projet. Les activités du projet par composante se présentent comme suit :

Composante A : Développement des infrastructures de production et commercialisation

2.2.4 Les zones concernées sont fortement soumises à une irrégularité de la pluviométrie et à une faiblesse et une variabilité des crues, cette situation entraîne des difficultés pour la mobilisation des eaux pour la riziculture et l'horticulture malgré le potentiel en terre. Par ailleurs l'enclavement des zones constitue une contrainte majeure. Il s'agit dans cette composante de réaliser des aménagements hydro-agricoles pour garantir la maîtrise de l'eau et offrir la possibilité de pratiquer la double culture irriguée à grande échelle. Il s'agit également de réhabiliter et de construire de nouvelles pistes pour désenclaver les sites de production, et

faciliter la commercialisation des récoltes. La composante vise également à fournir des services sociaux de base (écoles, centres de santé, points d'eau, centres polyvalents). Les objectifs de la composante A trouvent leur ancrage avec le PNIP-SA dans sa composante 2 relative aux investissements. Les activités prévues sont en conformité avec le pilier 1 (Accroissement durable des superficies cultivées et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau) et avec le pilier 2 (Développement des marchés et capacités commerciales) du PDDAA.

2.2.5 Plus précisément, les travaux d'infrastructures prévus dans le cadre du projet et par zone se présentent comme suit :

i) Zone de Nyamina : Il est prévu la réalisation des travaux d'aménagement de 1.000 ha en maîtrise totale dont 900 ha en riziculture et 100 hectares en cultures maraîchères. Les travaux porteront sur la construction d'une station de pompage, d'une digue de ceinture et des digues de séparation, d'un canal d'amené de 6.000 ml, du canal principal et des canaux secondaires, d'un collecteur et la mise en place des réseaux de distribution et de drainage.

ii) Zone du Mandé : Les travaux dans cette zone concernent la réalisation d'infrastructures d'irrigation sur environ 1.050 hectares en maîtrise totale dont 900 ha en riziculture et 150 hectares en cultures maraîchères. Ils couvriront la réalisation d'une station de pompage au niveau de la plaine de Figuiratomo, la construction d'un petit barrage sur le marigot à Faragoué, le surcreusement de deux mares à Koursalé et Balazan, la mise place de réseaux de protection, de distribution et de drainage au niveau des quatre plaines identifiées, et aussi la réalisation de pistes d'accès aux villages et sur les digues.

iii) Zone de Baguinéda : Les actions prévues concernent : le revêtement des canaux d'irrigation (canal principal sur 16,5 km et 60 km de canaux secondaires) ; le renforcement de la digue piste du canal principal sur une distance de 35 km, de la digue de ceinture de 25 km, des pistes secondaires sur 60 km et de 135 km de pistes tertiaires ; le renouvellement/remise en état des ouvrages des réseaux ; le recalibrage et curage de 135 km de canaux tertiaires d'irrigation, de 21 km de colatures primaires, de 70 km de colatures secondaires et de 110 km de colatures tertiaires ; le planage de 100 ha nets et la restauration/amendement de 100 ha de parcelles ; la construction d'infrastructures socio-économiques (forages équipés, 5 centres polyvalents en faveur des femmes) en appui aux collectivités communales de Baguinéda.

iv) Zone de Kayes, Sikasso et Ségou : Le projet procédera à l'aménagement de 2.000 ha de bas-fonds dans les régions de Kayes, Sikasso et Ségou, et appuiera le transfert sur 30.000 ha, des technologies de production du riz NERICA dont l'introduction à travers des démarches participatives a déjà permis de réaliser de nombreux acquis et contribué à renforcer les liens entre la recherche, la vulgarisation, les producteurs et le secteur privé.

2.2.6 **Des mesures de mitigation** des impacts des travaux d'aménagement et de pistes seront entreprises à travers diverses actions : reboisement de compensation (haies vives, brise-vent et plantations villageoises) ; traitement des zones d'emprunt par leur transformation en étang piscicoles ou points d'abreuvement pour le bétail ; suivi de la qualité des eaux d'irrigation et de drainage afin de prévenir, leur contamination voire leur pollution et les risques de salinisation/alcalinisation des sols. Par ailleurs, il sera procédé dans les villages riverains des sites d'aménagement, à la réalisation de latrines pour promouvoir l'hygiène et l'assainissement; au suivi épidémiologique de la prévalence de maladies d'origine hydrique et à leur prévention, ainsi qu'à la sensibilisation à l'utilisation de foyers améliorés pour l'économie d'énergie à base de bois dans les ménages. Enfin, un cadre de partenariat sera établi pour le suivi environnemental du projet, avec des services spécialisés dans des domaines spécifiques. La sécurité foncière sera également renforcée dans les terroirs villageois concernés, par

l'élaboration de schémas et plans d'aménagement, et l'établissement de cadastres, en relation avec la chambre Régionale d'Agriculture (CRA) et le département ministériel en charge du foncier.

Composante B : Accroissement de la productivité et amélioration de la compétitivité

2.2.7 Le développement de la riziculture et des cultures horticoles dans les zones concernées par le projet est handicapé par la faiblesse des capacités productives des agriculteurs et les difficultés de mise en marché des produits de qualité. A cet égard, il s'agit dans cette composante de permettre l'accroissement significatif de la compétitivité et de la production des cultures irriguées à travers un appui aux producteurs par l'accès à des parcelles aménagées, la mise à disposition d'intrants de qualité (semences améliorées, engrais et produits phytosanitaires), de même que la vulgarisation de bonnes pratiques agricoles et de transformation. Il sera également question de doter les coopératives et opérateurs privés d'équipements et de matériels performants pour les opérations de production, de post-récoltes et de transformation. Un dispositif adapté de financement sera mis en place avec les institutions de financement locales pour faciliter l'accès des bénéficiaires aux fonds et assurer la pérennisation des ressources financières. Un mécanisme de location-vente de matériels et équipements agricoles (production, récolte, post récolte, transformation, etc.) impliquant les organisations professionnelles, le projet, les privés et les institutions de financement sera envisagé. Les objectifs de la composante B du projet trouvent leur ancrage avec le PNIP-SA en ce qui concerne sa composante 3 relative à la Production et productivité. Les activités retenues sont en conformité avec le pilier 2 (Développement des marchés et les capacités commerciales), le pilier 3 (Sécurité alimentaire et nutritionnelle des couches vulnérables) et le pilier 4 (Recherche et diffusion des technologies agricoles) du CAADP.

2.2.8 Pour l'atteinte des objectifs, les activités suivantes sont prévues dans le cadre de la composante B :

i) Equipements des coopératives et des centres privés de prestation : Il est prévu d'appuyer la création et/ou le renforcement de 50 coopératives agricoles pour l'ensemble des sites d'intervention (voir composante C). Pour l'intensification de la production et l'amélioration du conditionnement du paddy, le projet dotera ces coopératives de motoculteurs, de moto pompes, et chaque coopérative sera équipé d'un magasin de stockage de céréales d'une capacité de 100 tonnes et d'un magasin de stockage d'intrants de 50 tonnes. Les centres privés de prestations seront équipés avec deux tracteurs et accessoires, et comprendront deux silos d'une capacité d'environ 10.000 tonnes.

ii) Accès à la terre, aux intrants et petits équipements et bonnes pratiques agricoles : Pour l'intensification de la production, un appui ciblé sera accordé aux exploitants riziculteurs et horticulteurs qui bénéficieront de semences améliorées de riz et horticoles, et d'engrais. Les femmes et les jeunes seront fortement privilégiés dans les activités de production et de transformation. Un suivi rapproché sera fait en vue de s'assurer de leur participation équitable à la gestion ainsi qu'aux bénéfices, dont l'accès aux parcelles irriguées. Ils bénéficieront d'un bonus d'équipements en plus des petits équipements attribués à l'ensemble des exploitants, et l'appui aux activités génératrices de revenus. Un appui conseil de proximité pour la vulgarisation des itinéraires techniques et l'usage des bonnes pratiques agricoles sera assuré par l'encadrement.

iii) Défense des cultures : Pour réduire le risque d'attaques aviaires, une brigade de lutte anti-aviaire sera créée au niveau de chaque zone, animée par les coopératives. Elle aura un rôle de

suivi-prévention et travaillera en étroite collaboration avec les services de l'Office de la protection des végétaux.

iv) Valorisation économique et équipements post-récolte : La production de riz marchand à haute valeur commerciale nécessite l'utilisation d'équipements performants pour le décortiquage du paddy et le nettoyage/calibrage du riz. Aux fins d'obtention de riz marchand, le projet facilitera l'acquisition de trois mini-rizeries au profit des jeunes pour gérer trois centres de prestations de services intégrés. Il est prévu pour les besoins de chacune des coopératives, une batteuse avec un kit (bâches, bascule, etc.), une décortiqueuse et une botteleuse. Ces équipements seront acquis à travers le crédit, par les coopératives ou par les jeunes opérateurs privés ressortissants de la zone, organisés en groupements d'intérêt économique (GIE). Les groupes cibles bénéficieront sous la responsabilité de comités spécifiques de gestion, d'autres appuis relatifs à la chaîne de valeurs du riz (décortiquage, calibrage, commercialisation, transport, étuvage, labellisation, valorisation des sous-produits du riz) et de l'horticulture (stockage, conditionnement, transport, commercialisation et transformation).

v) Centres privés de prestations : Compte tenu de la multitude d'offres disséminées sur les trois zones ciblées et des immenses besoins en services multiformes des producteurs et de leurs organisations, il est prévu la promotion de centres privés de prestations de services. Le projet facilitera la création de nouveaux centres ou appuiera la dynamisation des centres existants dans les trois zones du projet. Ces centres à caractère intégrateur, composés d'acteurs privés locaux (sociétés privées ou coopératives) bénéficieront également de l'appui des chambres régionales d'agriculture qui développent ce type de services dans le cadre de leur mission d'intervention. Les centres privés de prestations permettront la facilitation de l'accès au crédit, une forte mobilisation du secteur bancaire et une gestion optimale des intrants et stocks de riz et autres productions. Chaque centre prendra en charge les coopératives relevant de la zone du projet et offrira les services de 7 à 10 prestataires privés spécialisés.

Composante C : Renforcement des capacités et mesures d'accompagnement

2.2.9 L'une des contraintes sur les chaînes des valeurs de la filière riz et des produits maraîchers dans les zones ciblées est la faiblesse des capacités des acteurs notamment les producteurs, les opérateurs privés, les services techniques et les responsables locaux. Il s'agit dans cette composante de renforcer les capacités des organisations professionnelles, des collectivités territoriales, des services techniques et du secteur privé. La composante permettra également d'initier des mesures d'accompagnement dans le domaine de la communication pour informer, sensibiliser et rendre plus visibles les résultats du projet. Les mesures d'accompagnement concerneront aussi la recherche et l'appui conseil indispensables à la stratégie de développement définie dans le PNIP-SA. Le renforcement des capacités sera particulièrement bénéfique aux femmes et aux jeunes, en leur offrant une opportunité privilégiée de participer aux activités au même titre que les hommes et de renforcer leur niveau d'organisation. Les objectifs de la composante C du projet trouvent leur ancrage avec le PNIP-SA dans ses composantes 1 et 4 relatives respectivement au renforcement de capacités et à la recherche/formation. Les activités retenues sont en conformité avec le pilier 3 (Sécurité alimentaire et nutritionnelle des couches vulnérables) et le pilier 4 (Recherche et diffusion des technologies agricoles) du PDDAA.

2.2.10 Les activités prévues dans le cadre de cette composante C se présentent comme suit :

i) Renforcement des capacités de la profession agricole avec comme objectifs : (a) la création et/ou la relance/dynamisation de 50 coopératives réparties dans les 3 zones du projet; (b) la participation à l'interprofession du riz et l'appui à la structuration de la filière horticole ; et (c) la

formation des leaders des coopératives cibles. Parmi les coopératives à appuyer une attention particulière sera accordée aux organisations de femmes et de jeunes, avec au moins dix coopératives spécifiques pour chaque groupe.

ii) Renforcement des capacités des collectivités locales et des services techniques avec comme objectifs : (a) la formation des élus communaux aux techniques de planification et de suivi-évaluation des Projets ; (b) le renforcement des capacités des structures étatiques (public et parapublic) ; (c) l'appui à la création et la structuration de centres de services intégrés privés ; (d) le renforcement des structures de formation de proximité ; (e) la formation des formateurs pour le renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles, des leaders paysans, des élus locaux ; et (f) la sensibilisation et la lutte préventive contre le VIH/SIDA et les maladies hydriques par les services techniques compétents dans le cadre de protocoles d'accord de collaboration.

iii) Information, communication et documentation : Un plan de communication sera élaboré et permettra de donner toute la lisibilité requise aux actions des filières riz et horticole mises en œuvre dans le cadre du Projet.

iv) Appui à la nutrition : Compte tenu de la situation nutritionnelle précaire avec des taux de malnutrition chronique et aigüe qui restent élevés, le projet mènera des actions spécifiques dans le domaine de la nutrition : appui à la détection des cas de malnutrition au niveau communautaire et renforcement du système de référence et de contre référence des cas détectés vers les centres de santé appropriés ; appui aux structures de santé pour la prise en charge des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes et allaitantes souffrant de malnutrition aigüe suivant le protocole national de prise en charge ; prévention de la malnutrition à travers la promotion des bonnes pratiques liées à l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE) ; appui à la mise en place, en collaboration avec le district sanitaire, d'un système efficace de surveillance nutritionnelle aussi bien au niveau du District que des communautés. Par ailleurs, des actions d'information, d'éducation et de communication sur les valeurs nutritives des produits disponibles ainsi que des démonstrations culinaires avec ces produits seront menées. Une forte sensibilisation en faveur de l'amélioration des régimes et de l'hygiène alimentaires à travers des animations et les médias de proximité sera encouragée avec à la clef, des prix d'encouragement en nature comme l'acquisition de parcelles et/ou d'équipements agricoles au profit des meilleurs groupements féminins. Ces interventions concerneront prioritairement les cibles les plus vulnérables.

v) Système national d'information à savoir l'Observatoire du marché agricole (OMA) qui exécute déjà la collecte, la diffusion et l'analyse des données relatives aux prix des denrées agricoles de base sur les principaux marchés du pays, sera mis à profit par le projet.

vi) Renforcement des capacités du secteur privé et de la société civile : l'appui conseil auprès des producteurs agricoles est coordonné par les directions nationales chargées respectivement de l'agriculture et du génie rural à travers leurs démembrements régionaux (DRA, DRGR) et par les Offices dans leurs zones d'intervention. Les agents locaux de ces structures travailleront en étroite collaboration avec les centres privés de services intégrés agréés en mettant l'accent sur les thèmes relatifs à la gestion de l'eau et l'entretien des infrastructures, la mécanisation, les services de stockage et de transformation, et la commercialisation.

vii) Vulgarisation des résultats de la recherche et formation : Le projet prévoit la mise en œuvre d'un programme de diffusion de variétés de riz NERICA, ainsi que la conduite de tests de pré vulgarisation en vue de renforcer davantage la valeur commerciale du riz malien. Par ailleurs, des mesures d'accompagnement du système de riziculture intensive (SRI) seront prises, portant

notamment sur l'utilisation de semoirs spécifiquement développés pour les graines pré germées et des herbicides. Le projet entreprendra annuellement la formation des acteurs (producteurs, agents d'encadrement et opérateurs privés) dans les domaines relatifs à la technologie améliorée de production de riz, la gestion intégrée des déprédateurs, la gestion de l'eau, l'entretien et la maintenance des infrastructures et équipements. Une composante essentielle du renforcement des capacités s'articulera sur la prévention et la gestion des risques de catastrophes et la formation à l'adoption de stratégies résilientes au bénéfice des producteurs et de leurs communautés. Des ateliers de perfectionnement aux technologies de post-récolte et de conditionnement, ainsi que leur diffusion à plus grande échelle, sont prévus.

Composante D : Coordination et Gestion du Projet

2.2.11 Cette composante concerne toutes les activités et dépenses liées à la gestion du projet et à son suivi technique, financier et environnemental. Elle concernera la planification, la coordination, la mise en œuvre des interventions, la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, le suivi-évaluation, les acquisitions, l'audit, la mise en place d'un manuel de procédures et d'un système de suivi-évaluation, la situation de référence, la revue à mi-parcours et l'évaluation finale. La gestion et la coordination du projet seront conduites par la Cellule de planification et de statistiques du secteur développement rural (CPS/SDR) qui sera relayée au niveau de chacune des zones par l'Office de développement de la zone concernée (OHVN et OPIB). La CPS disposera d'une équipe qui aura pour mission principale de coordonner l'ensemble des activités du projet qui seront exécutées par des opérateurs (entreprises, bureaux d'études, ONG, administration, organisations paysannes, etc.). Un accent particulier sera porté sur une gestion axée sur les résultats, ainsi que sur le suivi et la mesure des impacts socio-économiques sur les groupes cibles (données désagrégées pour les femmes et les jeunes, suivi de la performance des OP). Le suivi environnemental du projet sera assuré par la Direction Nationale de l'assainissement, du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN) qui est la structure d'évaluation environnementale et des études d'impact, en rapport avec l'Agence pour l'Environnement et le Développement Durable (AEDD).

2.3 Modalités d'exécution

2.3.1 *Dispositions institutionnelles* : Le projet sera exécuté, sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, par la Cellule de planification et de statistique du secteur développement rural (CPS/SDR). A cet effet, la CPS sera renforcée par une équipe composée: d'un coordinateur, spécialisé en gestion de projet, d'un spécialiste en infrastructures rurales, d'un chargé de la gestion financière et administrative, d'un chargé des acquisitions et d'un spécialiste en suivi évaluation. Ces experts seront recrutés par appel à la concurrence. Le Directeur de la CPS/SDR sera le Directeur du projet. Sur le terrain, les activités du projet seront exécutées sous la responsabilité de points focaux du projet dans les offices concernés et au niveau des structures déconcentrées de la Direction Nationale de l'agriculture. Les membres de l'équipe du projet signeront des contrats de performances. Le projet impliquera étroitement les services techniques concernés (DNA, DNGR, OPV, DNACPN, DNPIA, DNP, etc.) à travers leurs structures déconcentrées, et par le biais de protocoles et conventions de partenariat.

2.3.2 Un comité de pilotage sera mis en place. Il sera présidé par le Ministre de l'agriculture ou son représentant désigné, tandis que le Directeur du projet en assurera le secrétariat. Le comité sera composé des représentants des Ministères concernés, des collectivités, des représentants des producteurs de la zone, des associations d'éleveurs/agro-pasteurs et des groupements féminins de la zone du projet. Le comité de pilotage a pour tâches d'approuver les programmes d'activités et les budgets annuels, de même que les rapports d'activités annuels et les rapports annuels d'audit des comptes du projet. Il aura également à veiller à l'application des

recommandations des différentes missions, d'assurer les synergies avec les autres projets et programmes, et en particulier celles des différents bailleurs de fonds. Ce comité se réunira une fois par an en session ordinaire. Au niveau local, des comités de concertation seront créés pour favoriser la participation de toutes les parties prenantes locales.

2.3.3 *Dispositions relatives à l'acquisition des biens et services* : Les acquisitions de biens, travaux et services financés dans le cadre du projet se feront conformément aux règles de procédures du Groupe de la Banque africaine de développement pour l'acquisition des biens, travaux, et pour l'utilisation des consultants ou conformément aux règles de procédures nationales. Dans tous les cas, les dossiers types d'appel d'offres conçus par la Banque seront utilisés. L'agence d'exécution préparera le plan des acquisitions qui sera examiné par les parties prenantes.

2.3.4 *Dispositions opérationnelles* : Pour l'exécution des activités, en liaison avec les collectivités et populations concernées, le projet fera appel à des entreprises, opérateurs privés, bureaux d'études, ONG et consultants individuels sur des bases contractuelles et en conformité avec les règles de procédures de la Banque. Il s'agira donc d'une démarche de faire faire, ce qui exigera une planification rigoureuse, la confection de nombreux dossiers d'acquisitions, la maîtrise des règles de la Banque, et une parfaite connaissance technique des domaines concernés. La mise en œuvre des actions sur le terrain relèvera d'organisations agricoles structurées, existantes ou mises en place avec l'aide du projet. Ces structures interviendront directement dans le processus de planification participative, et apporteront leur contribution physique et/ou financière dans le cadre des actions mises en œuvre. Pour la conduite de certaines activités spécifiques (vulgarisation, recherche/développement, reboisement, hydraulique, santé animale et humaine, surveillance environnementale, pêche et culture), le projet fera appel à des structures spécialisées, sur la base de conventions préalablement soumises à l'approbation de la Banque.

2.4 Montant du financement requis

2.4.1 Le montant total estimé pour les activités détaillées ci-dessus s'élève à soixante-sept millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille dollars des Etats Unis d'Amérique (67 397 000 US\$) , réparti entre l'Etat, le secteur privé (producteurs et promoteurs locaux des centres de services intégrés privés), le Fonds africain de développement (FAD) et le fonds GAFSP. La contribution attendue de l'Etat est estimée à 9,759 millions US\$ (14,5%), celle du secteur privé est de 3,077 millions US\$ (4,6%) dont 1,067 millions US\$ (1,6%) pour les producteurs et 2,011 millions US\$ (3%) pour les privés marchands. La contribution attendue du FAD est de 4,950 millions US\$ (7,3%). Il est sollicité auprès du fonds GAFSP un montant de quarante-neuf millions six-cent-dix milles US\$ (49,610 millions US\$), soit 73,6% du coût total du projet.

2.4.2 La contribution de l'Etat financera les infrastructures (1,450 millions US\$), l'accroissement de la productivité et la compétitivité des produits (2, 902 millions US\$), le renforcement des capacités et les mesures d'accompagnement (2,500 millions US\$), la gestion et la coordination du projet (2,020 millions US\$). La contribution des producteurs agricoles couvrira les coûts relatifs aux travaux d'investissements humains, aux apports en nature, à la participation physique aux travaux de mise en valeur des parcelles, à l'entretien des ouvrages, à l'achat des intrants et des équipements, et à la main d'œuvre familiale. La contribution des promoteurs des centres de services privés est relative aux investissements réalisés par les opérateurs économiques locaux pour les prestations de services agricoles, de transformation et de commercialisation des produits en amont et en aval de la production. La contribution attendue du Fonds africain de développement (FAD) prendra en charge essentiellement le développement des infrastructures de production et de commercialisation et une partie des coûts

de gestion du projet. Le montant demandé au financement du GAFSP est destiné au financement des deux composantes essentielles du Projet à savoir la réalisation d'infrastructures de production et de commercialisation, et les activités d'accroissement de la productivité et de la compétitivité des produits. La répartition du financement par composante et par source se présente comme suit :

Tableau 4 : Répartition du financement du Projet par source et par composante (milliers US\$)

COMPOSANTES	SOURCES DE FINANCEMENT					TOTAL
	GAFSP	FAD	ETAT	BENEFICIAIRES		
				EXPLOITANTS	CENTRES DE SERVICE	
Développement des infrastructures	29 260	1 375	1 595	330		32 560
Accroissement de la Production	17 490	1 100	4 842	737	2 011	26 180
Renforcement de capacités	2 860	935	1 100			4 895
Coordination et gestion		1 540	2 222			3 762
COUT TOTAL	49 610	4 950	9 759	1 067	2 011	67 397

2.4.3 Le montant total proposé au financement du fonds GAFSP se chiffre à 49,610 millions de US\$, soit 73,6 % des coûts du projet. Le financement du fonds GAFSP représente environ 6,9% des coûts du PNIP-SA estimé à 712 millions US\$, dont 249 millions US\$ planifiés sur le budget national et 463 millions US\$ attendus d'aide publique. Ce financement partiel du PNIP-SA aura un impact certain sur l'accroissement de la productivité et de la production, car il vient en complément des financements déjà acquis, notamment dans le cadre du PDI-BS et du PAPAM.

2.4.4 Plusieurs agences et institutions financières, bilatérales et multilatérales procurent l'essentiel des ressources nécessaires au financement du développement rural au Mali, qu'il s'agisse de dons ou de prêts, sur la base de critères et de procédures propres. Les principaux donateurs bilatéraux sont : la Coopération française, l'USAID, les Pays-Bas, l'Union Européenne, la République d'Allemagne, le Canada, le Danemark. Les principaux bailleurs de fonds multilatéraux sont le Groupe de la BAD, le Groupe de la Banque mondiale, la BOAD, le FIDA et le groupe des Fonds/banques arabes (BID, BADEA, FSD, FKDEA, F/OPEP).

2.5 Organe de surveillance privilégié et équipe gouvernementale

2.5.1 Le gouvernement du Mali a sollicité l'appui de la Banque africaine de développement comme organe de supervision privilégié pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet soumis au financement du GAFSP. La Banque a une longue expérience d'intervention au Mali dans divers domaines, avec un accent particulier sur le secteur du développement rural. En effet, depuis 1974, la Banque a financé 106 opérations pour des engagements nets des annulations s'élevant à 1.004 millions UC, soit environ 1.405 millions de US\$ répartis comme suit : i) 35 opérations dans l'Agriculture et le développement rural avec 327,79 M.UC soit environ 459 millions de US\$; ii) 26 opérations dans les Infrastructures (transport, eau et énergie) pour 167,63 M.UC soit environ 234,6 millions de US\$; iii) 18 opérations dans le social (éducation, santé, micro crédit) pour 128,88 M.UC soit environ 180,43 millions de US\$; et iv) 27 opération dans le multi secteur (appui institutionnel, décentralisation, appui budgétaire) pour 379,84 M.UC soit environ 531,77 millions de US\$. Les opérations du secteur développement rural ont concerné entre autres : i) les aménagements hydro agricoles et le développement des cultures irriguées dans les régions de Gao (PRODECA), Tombouctou (Daye, Hamadja et Kouriomé), Koulikoro

(OPIB Baguinéda, PAPIM Maninkoura), Ségou (PMB Bla) ; ii) la diffusion du riz NERICA dans les régions de Kayes, Koulikoro et Sikasso ; iii) le développement de la filière semencière sur l'ensemble du territoire national (PAFISEM) ; iv) la protection de l'environnement avec la lutte contre l'ensablement du fleuve Niger dans les régions de Tombouctou et Gao (projet ABN) et la lutte contre les plantes aquatiques nuisibles sur le fleuve Niger à Bamako, Koulikoro et Ségou. Le répertoire 2011 des projets et programmes du secteur du développement rural, élaboré par la Cellule de Planification et de Statistiques du Secteur du Développement Rural (CPS-SDR), indique que le Groupe de la BAD est le premier contributeur au financement extérieur des projets et programmes du secteur du développement rural, sur un total de 32 Partenaires Techniques et Financiers (PTF) recensés, avec 25% des financements extérieurs.

2.5.2 Le portefeuille des projets de la BAD au Mali comprend en avril 2013 : i) 9 projets nationaux d'un montant global de 124,9 millions d'UC soit environ 175 millions de US\$, et ii) 2 projets multinationaux d'un montant global de 15,320 millions d'UC soit environ 21,45 millions de US\$. En volume, le secteur du développement rural représente 37% des opérations de la BAD au Mali, suivi du secteur social et de celui de l'eau assainissement avec 18% chacun. En valeur du financement, le secteur développement rural représente 53% des engagements de la Banque au Mali suivi du secteur eau et assainissement avec 23% et le social avec 11%.

2.5.3 Les perspectives de la Banque, pour le secteur développement rural et pour la période 2013-2014, concernent en plus de l'appui à la formulation et le cofinancement de la présente proposition : i) la poursuite des 4 opérations en cours ; ii) l'approbation d'un projet de renforcement de la sécurité alimentaire en 2013 ; iii) la poursuite de la formulation d'un programme régional de renforcement de la résilience à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les pays du Sahel dont le Mali (P2RS) ; et iv) l'identification en 2014, d'un programme de reconstruction des régions Nord du pays dans le domaine du développement rural. La Banque joue un rôle de coordination et de Chef de file pour le Programme de développement de l'irrigation (PDI). Elle dispose de bonnes expériences dans son appui au Mali dans le domaine de l'irrigation.

2.5.4 Au regard de ce qui précède, il est important pour le Mali de pouvoir capitaliser et tirer profit des leçons et enseignements tirés de ces interventions, en particulier : la mise en œuvre de solutions techniques simples touchant des problèmes essentiels, l'application systématique de la démarche participative et le développement de partenariats, l'implication et la responsabilisation de toutes les parties prenantes, et l'indispensable accompagnement des producteurs.

2.5.5 Compte tenu de l'importance des enjeux, une équipe gouvernementale a été mise en place pour la préparation du présent projet. Elle est composée des représentants des Institutions ci-après : (i) trois (3) représentants de la Cellule de planification et de statistique du secteur de développement rural (CPS-SDR) ; (ii) un (1) représentant de la Direction nationale de l'agriculture (DNA) ; deux (2) représentants de la Direction nationale du génie rural (DNGR) ; (iii) un (1) représentant de l'Office de développement rural de Sélingué (ODRS) ; (iv) un (1) représentant du Ministère de l'élevage et de la pêche ; (v) un (1) représentant de la cellule Initiative riz du ministère de l'Agriculture ; (vi) un (1) représentant de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali (APCAM) ; (vii) un (1) représentant de l'Office de la Haute Vallée du Niger (OHVN) ; (viii) un représentant de l'Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda ; (ix) et un (1) représentant de la direction générale de la dette publique (DGDP).

2.6 Echancier de l'aide proposée

Le projet de renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali aura une durée de cinq ans (2014-2018). Le calendrier d'exécution prévisionnel du projet est donné à titre

indicatif dans le tableau ci-après sous forme d'un chronogramme. La préparation et l'évaluation du projet par la Banque interviendront dès l'approbation de la proposition par le GAFSP. La durée du programme GAFSP pour le Mali s'insère de fait dans la mise en œuvre du programme prioritaire du PNISA.

ACTIVITES	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Approbation requête GAFSP	■					
Préparation/Evaluation		■				
Approbation du projet			■			
Lancement du projet				■		
Mise en œuvre				■	■	■
Revue à mi-parcours					■	
Clôture du projet						■
Rapport d'achèvement						■

2.7 Nature et gestion des risques

2.7.1 Les principaux risques susceptibles de contrarier l'atteinte des résultats attendus du projet sont :

- i) Les effets du phénomène des changements climatiques qui pourraient affecter le Projet avec le rabaissement des niveaux d'eau et la diminution des débits disponibles.
Mesures d'atténuation : Les hypothèses de base concernant la conception des ouvrages hydrauliques (construction de seuils, aménagements) tiendront compte de ces aléas pour sécuriser les ressources en eau, conformément aux orientations de la politique nationale d'adaptation au changement climatique adoptée en 2007.
- ii) Insuffisance de la sécurisation foncière : La perspective d'une meilleure maîtrise et disponibilité des ressources en eau et de l'aménagement des terres pourraient accentuer les risques de conflits fonciers entre les populations et par conséquent induire des retards dans la mise en valeur des terres.
Mesures d'atténuation : l'amélioration de la sécurité foncière des périmètres aménagés sera induite de l'élaboration de schémas et plans d'aménagement sur les terroirs concernés, et de l'établissement de cadastres. Ces instruments seront établis avec les commissions foncières régionales déjà mises en place dans le cadre de l'élaboration en cours de la politique foncière agricole, et impliquant tous les acteurs concernés (services de l'Etat, collectivités locales et communautés). L'information, la communication, la sensibilisation et la concertation permettront d'éviter les erreurs d'interprétation et garantiront une sécurisation foncière conduite de façon inclusive.
- iii) Un faible niveau d'appropriation des aménagements réalisés par les producteurs pourrait se traduire par des niveaux de production faible et une durée de vie limitée des aménagements et infrastructures mis en place.
Mesures d'atténuation : la concertation avec les parties prenantes, leur participation à la construction des aménagements et le renforcement des capacités en matière de gestion, d'entretien et de suivi des ouvrages est un gage d'une bonne appropriation du projet par les bénéficiaires.
- iv) Les procédures administratives pouvant entraîner des retards dans la mise en œuvre des actions.
Mesures d'atténuation : Le dispositif mis en place à travers la BAD en tant qu'entité de supervision et la partie gouvernementale (notamment le comité de suivi du projet

et l'agence d'exécution) veillera au respect des délais des procédures administratives. Un manuel de procédures administratives, financières et comptables sera également élaboré avant le démarrage du projet.

- v) La faible capacité d'absorption des aides financières par les structures nationales. Mesures d'atténuation: la supervision par la BAD et l'exécution des mesures recommandées dans le cadre des revues sectorielles annuelles permettront de booster la capacité d'absorption du pays.

2.8 Consultation avec les acteurs et partenaires de développement au niveau national

2.8.1 Pour l'élaboration du projet soumis au financement du GAFSP, diverses actions de concertation ont eu lieu, à la fois avec les différents acteurs de la partie nationale et avec les partenaires techniques et financiers (PTF).

2.8.2 **Consultation avec les acteurs de la partie nationale** : Le Ministère de l'agriculture, en sa qualité de responsable du processus, a organisé des réunions d'échange avec les membres du groupe interministériel chargé de la mise en œuvre du Programme national d'investissement dans le secteur agricole (PNISA), dans ses aspects spécifiquement axés sur les filières retenues dans les zones concernées. Ces échanges ont permis d'apprécier la cohérence du projet avec le PNISA et le PNIP-SA dès octobre 2011. La rencontre avec le secrétaire général du ministère de l'agriculture le 03 avril 2013, a permis de donner les orientations en matière de choix des zones et a confirmé les axes de formulation de la présente proposition. La séance de travail du 08 mai 2013 avec l'ensemble des services techniques impliqués, sous la présidence du ministère de l'agriculture a fait des commentaires pertinents sur le rapport provisoire. Ces commentaires ont été pris en compte dans la présente version.

2.8.3 **Consultation avec les partenaires techniques et financiers** : Dans le cadre du processus de consultation, la présente proposition de projet soumise au financement du GAFSP a été examinée par les PTF présents au Mali. Les commentaires reçus ont permis de consolider et finaliser la proposition de projet.

2.9 Conclusion

2.9.1 Pays sahélien confronté aux vicissitudes du climat, la sécurisation des productions par les aménagements constitue au Mali une orientation majeure de la Politique de Développement Agricole et un axe prioritaire du Programme National d'Adaptation aux changements climatiques. Le pays dispose en effet, de grandes potentialités en terres et eaux, ainsi que d'atouts significatifs liés à l'existence d'une pratique traditionnelle de cultures irriguées, à une bonne capacité des structures d'accompagnement et à une dynamique de décentralisation administrative favorable aux initiatives et à une responsabilisation plus grande des acteurs au niveau local. Ces atouts ont été confortés par la mise en œuvre d'une Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation (SNDI) adoptée dès 1999 et actualisée en 2009, et l'adoption en 2012 du Programme National d'Irrigation de Proximité (PNIP) offrant la possibilité de toucher une grande partie des régions du pays, en complémentarité avec les zones de grande irrigation le long du fleuve Niger. La bonne expérience et les capacités actuelles du Mali en matière de développement de l'irrigation ont permis d'enregistrer des avancées significatives, notamment dans les domaines suivants : i) l'inventaire du potentiel aménageable (2,2 millions d'hectares dans les vallées des fleuves et 900.000 ha de bas-fonds) et des facteurs sociaux et techniques liés; ii) les approches conceptuelles d'aménagement pour la maîtrise des eaux des fleuves, la mise en valeur des bas-fonds et la récupération des eaux de ruissellement; iii) l'extension de la recherche agricole aux techniques d'irrigation et aux paquets techniques d'autres cultures

essentielles, notamment celles horticoles; iv) l'intensification du conseil agricole autour des filières maraîchères et horticoles à travers d'importants projets comme le PCDA; v) la gestion et l'entretien des aménagements, particulièrement ceux de proximité à travers différents projets de l'Etat, des Collectivités territoriales et des ONG. La mise en valeur du potentiel aménagé à ce jour (367.095 ha) révèle, par les augmentations de productions permises, que la stratégie en matière d'irrigation constitue une des principales clés de la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et la réponse la plus pertinente aux effets des aléas climatiques.

2.9.2 La zone de Nyamina, avec son potentiel hydro agricole sous-exploité, est caractérisée par un niveau élevé de pauvreté et d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. En effet, la production y est aléatoire et tributaire de la pluviométrie et des crues naturelles. Il s'en suit des épisodes fréquents de difficultés alimentaires et nutritionnelles. La réalisation du projet permettra d'améliorer la sécurité alimentaire locale et les revenus des producteurs dans les zones ciblées. La zone du Mandé dispose d'un potentiel de production agricole très élevé et des populations bien encadrées par l'OHVN. La mise en valeur des aménagements prévus dans cette zone va contribuer significativement à l'offre de produits alimentaires au niveau national. Quant à la zone de Baguinéda, bénéficiant de l'appui-conseil expérimenté de l'OPIB, sa proximité de la ville de Bamako et son potentiel de développement en cultures rizicoles et horticoles constituent un élément déterminant pour l'approvisionnement de ce marché en riz et produits maraîchers. Les travaux prévus dans cette zone bénéficieront principalement aux femmes pour la chaîne de valeur des cultures maraîchères.

2.9.3 Dans son ensemble, le présent projet contribuera à l'atteinte d'une solution durable de l'amélioration de la productivité, de la production, et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans les zones concernées. Il renforcera l'offre de produits alimentaires au niveau national à laquelle contribuera fortement la sous composante diffusion du NERICA dans les régions de Kayes, Ségou et Sikasso. Le projet permettra également une meilleure valorisation du potentiel qu'offrent les plaines et bas-fond concernés, par des aménagements de conception simple, éprouvés et gérables par les bénéficiaires. A travers les actions d'accompagnement envisagées, et le respect rigoureux du cadre de suivi de ses résultats, le projet contribuera à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations et à l'atteinte des objectifs du PNIP et du CSRCP.

ANNEXES**ANNEXE 1 : Coûts détaillés du Projet par source de financement et par composante**

(en milliers US\$)

Sources de financement Composantes du Projet	GAFSP	FAD	ETAT	Producteurs / Privé		TOTAL
				Exploitants	Service	
I. Infrastructures						
Aménagements hydro-agricoles	15 345	1 100	1 155			17 600
Planage et Amélioration des Parcelles	2 420	275	220	110		3 025
Aménagements des mares et bas-fonds	5 280		220	220		5 720
Infrastructures Sociales (pistes, santé, ...)	2 200					2 200
Etudes et Contrôle des Travaux	4 015					4 015
Sous Total	29 260	1 375	1 595	330		32 560
II. Mise en Valeur des Exploitations						
Equipements agricoles (mini rizeries,...)	5 830		1 289		2 011	9 130
Diffusion du Riz NERICA	8 800	825	880	220		10 725
Intensification des Cultures	825	275	2 200	242		3 542
Service de Consultants	2 035					2 035
Sécurisation Foncière			473	275		748
Sous Total	17 490	1 100	4 842	737	2 011	26 180
III. Renforcement des Capacités						
Formation/Communication	1 760	770	275			2 805
Recherche Développement	1 100	165	825			2 090
Sous Total	2 860	935	1 100			4 895
IV. Gestion du Projet						
Appui aux Services de Vulgarisation		220	467.5			687.5
Matériel roulant		550				550
Equipement & Mobilier de bureau		330	132			462
Fonctionnement		220	370.7			590.7
Salaire et Indemnités du Personnel de l'UGP		220	1 251.8			1 471.8
Sous Total		1 540	2 222			3 762
COÛT TOTAL	49 610	4 950	9 759	1 067	2 011	67 397
<i>Pourcentage du Total</i>	73,6%	7,3%	14,5%	1,6%	3,0%	100%

ANNEXE 2 : Cadre logique du projet

Hierarchie des objectifs	Hierarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses et risques
<p>Objectif sectoriel :</p> <p>Contribuer à la réduction de la pauvreté par le renforcement de la sécurité alimentaire dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou</p>	<p>-La pauvreté et la vulnérabilité envers l'insécurité alimentaire est réduite</p>	<p>-Taux de croissance du secteur</p> <p>- Indice de pauvreté</p> <p>- Niveau de sécurité alimentaire</p> <p>- Taux de malnutrition chronique. chez les enfants âgés de moins de cinq ans (indice poids/taille)</p>	<p>-Statistiques nationales et locales</p> <p>-Rapports d'évaluation du projet.</p>	<p><u>Hypothèse</u> : Stabilité politique dans le pays, les politiques sont favorables</p> <p><u>Risques</u> : mauvaise gouvernance</p> <p><u>Mesures d'atténuation</u> : Cadre institutionnel est favorable</p>
<p>Objectif spécifique :</p> <p>Accroître et sécuriser durablement la production rizicole et horticole dans les zones du projet</p>	<p>-La production rizicole et horticole est accrue et sécurisée durablement.</p>	<p>-Taux de croissance de la production</p> <p>-Taux de croissance du revenu moyen des exploitants</p>	<p>-Rapports d'activités et d'évaluation du projet.</p>	<p><u>Hypothèse</u> : Les terres sont aménagées, <u>Risques</u> : Insécurité dans les zones, <u>Mesures d'atténuation</u> : - Bonne politique sécuritaire de l'Etat</p>
<p>Composante A : Développement des infrastructures de production et de commercialisation</p> <p>A1 travaux d'aménagement hydro agricoles et d'infrastructures rurales</p> <p>A2 Mesures de mitigation</p>	<p>- Stations de pompage construites et fonctionnelles</p> <p>-Digues de ceinture et de séparations construites et fonctionnelles</p> <p>-Canaux principaux, secondaires et tertiaires construits/revêtu et fonctionnels</p> <p>-Collecteurs construits et fonctionnels</p> <p>-Réseaux de protection de distribution et de drainages mise en place et fonctionnels</p> <p>-Petits barrages construits et fonctionnels</p> <p>-Mares surcreusées et fonctionnelles</p> <p>-Pistes et digues-piste construites/renforcées</p> <p>-Renouvellement de réseau</p> <p>-Planage et restauration de terre</p> <p>-Forages équipés construits</p> <p>-Centre polyvalent construits</p> <p>-Superficies aménagées</p> <p>-Actions de reboisement de compensation,</p>	<p>-Nombre de stations de pompage</p> <p>-Linéaires de digues</p> <p>-Linéaire de canaux</p> <p>-Nombre de collecteurs</p> <p>-Linéaire de réseau de distribution et de drainage</p> <p>-Nombre de petits barrages</p> <p>-Nombre de mares surcreusées</p> <p>-km de pistes réhabilitées</p> <p>-Linéaire de réseau renouvelé</p> <p>-Superficies planées et restaurées</p> <p>-Nombre de forages équipés</p> <p>-Nombre de centres polyvalents</p> <p>-Superficies aménagées</p> <p>-Superficies reboisées ou traitées</p>	<p>-Rapports d'exécution technique</p> <p>-PV de réception des travaux</p> <p>- Rapports d'activités</p>	<p><u>Hypothèse</u> : les fonds sont disponibles, les travaux sont réalisés selon les normes techniques et dans les délais impartis</p> <p><u>Risques</u> : Mauvaise appropriation des infrastructures par les populations, conflits fonciers</p> <p><u>Mesures d'atténuation</u> : Etudes techniques et contrôle rigoureux des travaux, renforcement de capacité des bénéficiaires, sécurisation foncière.</p>

A3 Aménagement fonciers	<p>de traitement des zones d'emprunts réalisées</p> <p>-Commissions foncières créées et opérationnelles</p> <p>-Cadastré rural et plans d'occupation de terres réalisées.</p>	-Nombre de commissions foncières et plans d'aménagement de l'espace fonctionnels mis en place		<p><u>Hypothèse</u>: populations favorables</p> <p><u>Risques</u> : manque d'autorité des instances de décision</p>
<p>Composante B : Accroissement de la productivité et amélioration de la compétitivité</p> <p>B1 Equipements agricoles</p> <p>B2 Construction de magasins stockage et d'intrants et de silos de céréales</p> <p>B3 Accès à la terre et aux intrants agricoles semences améliorées et produits phytosanitaires</p> <p>B4 Valorisation économique et équipement post récolte</p>	<p>-50 coopératives sont équipées en matériel de production</p> <p>-3 centres de prestations privés sont équipés en tracteurs et matériel de labour</p> <p>-50 coopératives sont dotées de magasins de stockage de céréales et d'intrants</p> <p>-3 centres privés sont dotés en silos de stockage de céréales</p> <p>-Les intrants sont subventionnés et mis à la disposition des producteurs</p> <p>-des parcelles de terres aménagées sont affectées aux femmes et aux jeunes</p> <p>-Des activités génératrices de revenus sont initiées</p> <p>- 3 mini-rizeries sont mises en place au niveau des centres privés de prestation</p> <p>- 50 coopératives sont équipées en matériel post récolte</p>	<p>-Nombre de matériel fonctionnel acquis et mis en place</p> <p>-Nombre de magasins construits et exploités</p> <p>- Nombre de silos construits et exploités</p> <p>-Quantité d'intrants distribuée et utilisée</p> <p>-Superficie aménagée distribuée aux femmes et jeunes ruraux,</p> <p>-Nombre de bénéficiaires d'activités génératrices de revenus</p> <p>-Nombre de mini-rizeries installées et fonctionnelles</p> <p>-Nombre de coopératives équipées en matériel post récolte</p>	<p>-Procès-verbaux de réception des équipements</p> <p>-Procès verbaux de réception des travaux</p> <p>-Rapports périodiques d'activités et d'évaluation</p> <p>-Procès verbaux de réception et rapports d'activités</p>	<p><u>Hypothèse</u> : l'accès aux terres, intrants et équipements est assuré ,les bénéficiaires les populations adhérent sont en mesure de prendre en charge les coûts récurrents</p> <p><u>Risques</u> : les productions sont insuffisantes, la participation du secteur privé est faible</p> <p><u>Mesures d'atténuation</u> : facilitation à l'accès et à l'exploitation des terres aménagées aux producteurs, renforcement de capacité des producteurs, vulgarisation de variétés à haut rendement et à haute valeur commerciale, sensibilisation et prise en compte des besoins du secteur pour une participation effective au projet.</p>
<p>Composante C : Renforcement des capacités et mesures d'accompagnement</p> <p>C1 Renforcement de capacités de la profession agricole</p> <p>C2 Renforcement de capacité des collectivités territoriales</p>	<p>-50 coopératives sont restructurées ou créées, la participation à l'interprofession du riz est facilité et les leaders sont formés.</p> <p>-Les élus locaux, les services étatiques décentralisés et déconcentrés sont renforcés.</p>	<p>-Nombre de coopératives restructurées ou créées.</p> <p>-Nombre de conventions signées avec l'interprofession</p> <p>-Nombre de structures renforcées et leurs responsables formés</p>	<p>-Rapports d'activités et d'évaluation</p> <p>-Documents de conventions</p> <p>-Rapports de formation</p>	<p><u>Hypothèse</u> : les populations adhérent</p> <p><u>Risques</u> : Choix non démocratique des membres dirigeants des organisations paysannes</p> <p>Non mobilisation des contreparties des bénéficiaires</p> <p><u>Mesures d'atténuation</u> :</p>

C3 Renforcement de capacité du secteur privé et de la société civile et appuis spécifiques en faveur des femmes	- Les organisations féminines sont appuyées dans des domaines spécifiques -Les centres de services privés intégrés sont formés dans le domaine des prestations à fournir,	-Nombre d'organisations et de femmes appuyées dans des activités spécifiques -Nombre de centres de services appuyés et fonctionnels		Appui à la mise en place d'OPA bien structurées, Sensibilisation pour la mobilisation des contreparties
C4 Infrastructures socio-économiques	- Des infrastructures socioéconomiques sont réalisées au profit des populations	-Nombres d'infrastructures socio-économiques réalisées	-Rapports d'activités et d'évaluation	
C5 Actions de protection de l'environnement	-Des protocoles de suivis environnementaux sont signés avec l'AEDD et la DNCC	-% des directives environnementales émises et suivies	-Documents de conventions	<u>Hypothèse</u> : expression des besoins précis en semences et variétés
C6 Actions de recherche-développement	-Des protocoles de recherche développement sont signés avec les centres de recherches spécialisés	-Nombre de conventions signées avec les centres de recherches, -Nombre de variétés à haut rendement testées et vulgarisées dans les périmètres rizicoles et horticoles -Nombre de conseillers formés dans les techniques de production et post récoltes	-Rapports de formation	<u>Risques</u> :insuffisance des ressources humaines, financières et phylogénétiques <u>Mesures d'atténuation</u> : Appui pour les tests en milieu paysan
C7 Information, communication et documentation	-Un plan de communication intégrant l'aspect genre est élaboré et mis en œuvre	-Niveau d'exécution du plan de communication et de prise en compte de l'aspect genre		
Composante D : Gestion et coordination du projet Coordination des activités, Gestion du personnel, Passation des marchés, Suivi évaluation,	-Les ressources financières sont bien gérées - Les activités de gestion, d'exécution et de suivi évaluation sont bien coordonnées et exécutées avec le niveau national (CPS/SDR) selon le calendrier prévisionnel et les conditions générales de la banque en matière d'acquisition de biens et services.	-Taux d'absorption des fonds alloués, -Audit qualifié, -Qualité des rapports de suivi évaluation, -Qualité de la communication entre les acteurs -Taux de réalisation des objectifs du projet	-Rapports d'activités, de supervision et d'évaluation - conventions, contrats de prestations de services et protocoles signés	<u>Hypothèse</u> : les fonds sont disponibles <u>Risques</u> : retards de décaissement, non mobilisation de la contrepartie nationale. <u>Mesures d'atténuation</u> : supervision rapprochée du projet par les bailleurs dont la BAD à travers MLFO.

ANNEXE 3 : Indicateurs de développement et de performance

Domaines	Indicateurs de développement et de performance	Valeurs
1. Environnement et agriculture	Terres agricoles en ha	46,6 millions
	Terres cultivées	12,2 millions
	Pâturages	30 millions
	Réserves de faune	3,3 millions
	Réserves forestières	1,1 million
	Terres aptes à l'irrigation	2,2 millions
	Ressources en eaux souterraines (estimation)	2 700 milliards de m ³
2. Population	Population résidente (RGPH 2009) <i>dont</i>	14 517 176
	Femmes	7 314 432 (50,4%)
	Hommes	7 202 744 (49,6%)
	Population Rurale (RGPH 2009)	10 162 023
	Population Urbaine (RGPH 2009)	3 048 607
	Taux de croissance moyen de la population	3,60%
3. Performances du secteur rural et agricole	Part des terres agricoles utilisées	33,6% (2009)
	Valeur des exportations agricoles/exportations totales (FAOSTAT)	17,7% (2009)
	Valeur des importations agricoles/exportations totales(FAOSTAT)	14,3% (2009)
	Part des petites exploitations - moins de 5ha (RGA, 2004)	68%
4. Marché d'intrants et développement des filières	Utilisation d'engrais, kg/ha de terres arables (WDI)	3,04 (2009)
	Part des exploitations équipées d'un tracteur (RGA 2004)	1% (2005)
5 Performances macroéconomiques	PIB Total en milliards de FCFA courant (INSTAT-2010)	4 520,60
	PIB secteur primaire en milliards de FCFA courant (INSTAT-2010)	1 551,52
	PIB agricole à prix constants (2007-2010) en % du PIB Total	34,32%
	Taux de croissance du PIB agricole (2006 à 2010)	10,28% (2010)
6. Pauvreté, inégalités et emploi	Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté (INSTAT)	43,6% (2010), rural: 50,6%
7. Dynamiques migratoires et urbanisation	Part de la population rurale sur la population totale (INSTAT)	67% (2010)
	Croissance de la population urbaine (INSTAT)	4,7% (2010)
8. Sécurité alimentaire et conditions socio-sanitaires	Taux de prévalence de la sous-nutrition (INSTAT)	12% (2008)

ANNEXE 4 : Contribution du secteur à l'économie (en milliards de FCFA prix courants)

Composantes	2006	2007	2008	2009	2010	2006 à 2010
Céréales sauf riz	430,90	466,00	616,70	638,31	738,59	578,10
Riz consolidé	101,00	106,70	199,40	200,83	256,50	172,89
Autres Cultures industrielles	44,70	47,70	59,40	66,31	74,79	58,58
Coton	57,10	34,60	31,40	38,57	44,94	41,32
Elevage	270,60	290,20	321,40	343,57	369,62	319,08
Pêche	22,20	23,50	25,20	26,83	28,21	25,19
Sylviculture	137,20	146,10	158,60	172,06	185,37	159,87
Secteur Primaire	1 063,70	1 114,80	1 412,10	1 486,48	1 698,02	1 355,02
Secteur Secondaire	705,10	699,34	714,79	801,58	828,75	749,91
Secteur Tertiaire	1 129,87	1 265,21	1 417,69	1 521,85	1 635,00	1 393,92
TOTAL PIB aux coûts des facteurs	2 898,67	3 079,35	3 544,58	3 809,91	4 161,77	3 498,86
<i>Taxes Indirectes</i>	<i>302,80</i>	<i>345,20</i>	<i>368,10</i>	<i>423,00</i>	<i>480,00</i>	<i>383,82</i>
TOTAL PIB aux coûts du marché	3 201,47	3 424,55	3 912,68	4 232,91	4 641,77	3 882,68

Source: INSTAT, 2010